

## **Compte rendu de la session du Conseil Communautaire du 3 mars 2020**

L'an deux mil vingt, le 3 mars à 17 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Date de convocation 20 février 2020

Présents :

Mesdames PRAULT, PROT, MECHE, DANVY, BIDAULT et NOGRETTE, Messieurs JUBERT, ROCHET, LOUPIAS, MARIN, BURDIN, DAUBORD, BOSCARINO, LALANGE, MARCQ, BOISLAIGUE, GUILLOT et BORGEAIS.

Absents excusés :

Madame Martine SCHNEIDER a donné pouvoir à Madame Liliane BIDAULT  
Monsieur Bernard BARRE, représenté par son suppléant Monsieur Gérard ROCHET  
Monsieur Pierre TELLIER, représenté par sa suppléante Madame Huguette NOGRETTE  
Monsieur Guy VALET, représenté par son suppléant Monsieur Michel GUILLOT  
Monsieur Jacques PROUTEAU remplacé par sa suppléante Madame Pascale PAULMIER

Assistaient également :

Monsieur Jean-Philippe VANGAEVEREN, Trésorier.  
Madame Annick MELIN, membre suppléant,  
Mesdames Christelle CHAMBARD, Secrétaire Générale et Catherine BOISBOURDIN, responsable du Service financier

Le Président donne lecture du compte rendu de la dernière session du Conseil Communautaire en date du 20 janvier 2020. Le Conseil Communautaire l'approuve à l'unanimité.

Il propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Aménagement de l'accueil de loisirs de St Michel en brenne : plan de financement prévisionnel
- Service ordures ménagères : tarifs mise à disposition et rotation de bennes à déchets
- Multiaccueil : Médecin référent

Le conseil communautaire accepte.

### **Rapport du Président**

Monsieur le Président charge Christelle Chambard de présenter le bilan des réalisations du mandat 2014-2020 en images.

Après cette présentation, Monsieur Camus précise qu'il est satisfait du travail accompli sur ce mandat. Il poursuit par son rapport de présentation des budgets annexes et principal 2020.

### *Départ de Madame Paulmier*

### **Comptes de Gestion 2019 des Budgets Logements, Affaires économiques et Principal**

#### **N°02/01-2020 - Approbation des comptes de gestion 2019 dressés par Monsieur Jean-Philippe VANGAEVEREN, Trésorier**

Monsieur le Trésorier présente les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créance à recouvrer ; le détail des dépenses effectuées et celui des mandats

délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, ainsi que les comptes de gestion qu'il a dressés accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le Conseil Communautaire, statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- l'exécution des budgets de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- la comptabilité des valeurs inactives,

Après avoir entendu la confirmation de Monsieur VANGAEVEREN, Trésorier, sur l'énoncé des comptes de gestion, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés par le Trésorier, pour l'exercice 2019 visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

## Approbation des Comptes Administratifs

### N°02/02-2020 - Compte Administratif 2019 Budget « Affaires économiques »

Monsieur Borgeais, 1<sup>er</sup> Vice-Président, rappelle le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2019 du budget annexe « affaires économiques ». Il présente ensuite le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe correspondant, dressé par Monsieur Jean-Louis CAMUS Président qui a quitté la salle pendant cet exposé. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			98 210.98		98 210.98	
Opérations de l'exercice	605 925.99	628 524.94	396 295.97	602 858.87	1 002 221.96	1 231 383.81
<b>TOTAUX</b>	<b>605 925.99</b>	<b>628 524.94</b>	<b>494 506.95</b>	<b>602 858.87</b>	<b>1 100 432.94</b>	<b>1 231 383.81</b>
Résultats de clôture		22 598.95		108 351.92		130 950.87
Restes à réaliser				96 549.77		96 549.77
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>605 925.99</b>	<b>628 524.94</b>	<b>494 506.95</b>	<b>699 408.64</b>	<b>1 100 432.94</b>	<b>1 327 933.58</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>22 598.95</b>		<b>204 901.69</b>		<b>227 500,64</b>

Il constate pour la comptabilité du Budget « Affaires Economiques », les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### N°02/03-2020 - Compte Administratif 2018 Budget « Logements »

Monsieur Borgeais, 1<sup>er</sup> Vice-Président, rappelle le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2019 du budget annexe « Logements ». Il présente ensuite le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe correspondant, dressé par Monsieur Jean-Louis CAMUS Président qui a quitté la salle pendant cet exposé. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			58 345.58		58 345.58	
Opérations de l'exercice	227 479.18	320 517.18	283 046.84	169 128.55	510 526.02	489 645.73
<b>TOTAUX</b>	<b>227 479.18</b>	<b>320 517.18</b>	<b>341 392.42</b>	<b>169 128.55</b>	<b>568 871.60</b>	<b>489 645.73</b>
Résultats de clôture		93 038.00	172 263.87		79 225.87	
Restes à réaliser			145 377.32		145 377.32	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>227 479.18</b>	<b>320 517.18</b>	<b>486 769.74</b>	<b>169 128.55</b>	<b>714 248.92</b>	<b>489 645.73</b>

RESULTATS DEFINITIFS	93 038.00	317 641.19	224 603.19
----------------------	-----------	------------	------------

Il constate pour la comptabilité du Budget « Logements », les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

#### N°02/04-2020 - Compte Administratif 2019 Budget « Principal »

Monsieur Borgeais, 1<sup>er</sup> Vice-Président, rappelle le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2019 du budget « Principal ».

Il présente ensuite le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal, dressé par Monsieur Jean-Louis CAMUS Président qui a quitté la salle pendant cet exposé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		471 297.40	99 121.98		99 121.98	471 297.40
Opérations de l'exercice	2 751 700.65	3 120 119.58	563 129.45	642 225.84	3 314 830.10	3 762 345.42
<b>TOTAUX</b>	<b>2 751 700.65</b>	<b>3 591 416.98</b>	<b>662 251.43</b>	<b>642 225.84</b>	<b>3 413 952.08</b>	<b>4 233 642.82</b>
Résultats de clôture		839 716.33	20 025.59			819 690.74
Restes à réaliser			97 685.94	43 624.00	97 685.94	43 624.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>2 751 700.65</b>	<b>3 591 416.98</b>	<b>759 937.37</b>	<b>685 849.84</b>	<b>3 511 638.02</b>	<b>4 277 266.82</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>839 716.33</b>	<b>74 087.53</b>			<b>765 628.80</b>

Il constate pour la comptabilité du Budget « Principal », les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### N°02/05-2020 – affectation des résultats des budgets Logements, Affaires économiques et Principal

Monsieur Borgeais, 1<sup>er</sup> Vice-Président, rappelle au Conseil Communautaire, que les Comptes Administratifs 2019 des Budgets :

- « **Principal** » est excédentaire en section de fonctionnement de 368 418,93 € et excédentaire en section d'investissement de 79 096,39 €.
- « **Logements** » est excédentaire en section de fonctionnement de 93 038 € et déficitaire en section d'investissement de 113 918,29 €.
- « **Affaires économiques** » est excédentaire en section de fonctionnement de 22 598,95 € et excédentaire en section d'investissement de 206 562,90 €,

Il propose donc d'affecter tout ou partie de ces résultats 2019 comme suit :

#### « Budget Principal » :

Excédent de fonctionnement clôture 2019 : 839 716,33 €  
Déficit d'investissement clôture 2019 : 20 025,59 €

Les inscriptions budgétaires seront les suivantes :

002 - Excédent de fonctionnement reporté : 765 628,80 €  
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés : 74 087,53 €

#### « Budget Logements » :

Excédent de fonctionnement clôture 2019 : 93 038 €  
Déficit d'investissement clôture 2019 : 172 263,87 €

Les inscriptions budgétaires seront les suivantes :

001 - Déficit d'investissement reporté : 172 263,87 €

1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés : 93 038 €

« Budget Affaires Economiques » :

Excédent de fonctionnement clôture 2019 : 22 598,95 €

Excédent d'investissement clôture 2019 : 108 351,92 €

Les inscriptions budgétaires seront les suivantes :

001- Excédent d'investissement reporté : 108 351,92 €

002- Excédent de fonctionnement reporté : 22 598,95 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Accepte ces propositions et décide des inscriptions budgétaires telles que proposées

**Vote des taux, redevances et participations 2020**

**N°02/06-2020 - Taux d'imposition des taxes additionnelles 2020**

Monsieur le Président rend compte des réflexions du Bureau en date du 20 février 2020, qui propose de fixer les taux des taxes additionnelles 2020 avec une augmentation de 1.2 %, comme suit :

<b>Taxes</b>	<b>Taux 2020</b>
Taxe sur le Foncier Bâti	5.15 %
Taxe sur le Foncier Non -Bâti	16.14 %

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve ces propositions et fixe les taux des taxes additionnelles tels que proposés ci-dessus.

**N°02/07-2020- Taux d'imposition de la Contribution Foncière des Entreprises 2020**

Monsieur le Président rend compte des réflexions du Bureau en date du 20 février 2020, qui propose d'augmenter le taux de CFE pour 2020 et de le porter de 22.66 % à 22.93 %.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le taux de la Contribution Foncière des Entreprises 2020 à 22.93%

**N°02/08-2020 – Taxe GEMAPI**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la Loi NOTRe, la Communauté de Communes a transféré la compétence GEMAPI au SMAMVB devenu SMAMBCAC depuis fin 2018, et a instauré la taxe GEMAPI depuis le 1er Janvier 2018.

Il propose d'arrêter le produit attendu de cette taxe pour l'année 2020 au montant de 42 628,25 € qu'il conviendra de reverser mensuellement par douzième au SMAMBCAC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le produit attendu de la taxe GEMAPI 2020 à 42 628.25 € et décide de reverser cette somme au SMAMBCAC mensuellement par douzième.

**N°02/09-2020 - Taux d'imposition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

Monsieur le Président rend compte des réflexions du Bureau en date du 20 février 2020, qui propose d'augmenter le taux de TEOM pour 2020 et de le porter à 15,19 %. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 19 voix POUR et 1 voix CONTRE (Monsieur Etienne MARIN) fixe le taux de TEOM 2020 à 15,19 %.

Monsieur Etienne MARIN précise que sa taxe augmente d'année en année, il trouve que c'est exagéré, il considère que sa taxe est trop élevée et informe qu'il n'en paiera que la moitié.

Monsieur le Trésorier rappelle qu'à la différence de la redevance, la taxe est basée sur la valeur locative de sa maison. Il rappelle à Monsieur MARIN que s'il ne paie pas l'intégralité de la taxe due, il sera poursuivi.

## N°02/10-2020 – Participation pour la collecte des ordures ménagères hors territoire

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que le service de ramassage des ordures ménagères peut être amené à collecter certains foyers hors du territoire communautaire. Il rappelle qu'une convention a été signée avec les collectivités concernées et que ce service est facturé selon un coût par habitant fixé chaque année. Aussi, pour 2020, il propose d'augmenter ce montant et de la porter à 80,19 € par équivalent habitant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe la participation 2020 pour la collecte des ordures ménagères hors territoire à 80,19 € par équivalent habitant.

## N°02/11-2020 – Redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire, la délibération n°07/04-2001 du 28 décembre 2001, instaurant la redevance spéciale des Ordures Ménagères. Sur proposition du Bureau, il propose de modifier le montant et les modalités de calcul de cette redevance pour 2020 comme suit :

<b>ETABLISSEMENTS</b>	<b>Base forfaitaire retenue</b>	<b>Montant Unitaire 2019</b>	<b>Redevance annuelle 2019</b>
Site de Bellebouche	40	80,19 €	3 207.60 €
Parc Animalier de La Haute Touche	30	80,19 €	2 405.70 €
Entreprise « Noiseraie Productions »	15	80,19 €	1 202.85 €
Maison de Retraite de Mézières-en-Brenne	35	80,19 €	2 806.65 €
Camping de Mézières-en-Brenne	4	80,19 €	320.76 €
Camping de Migné	1	80,19 €	80,19 €
		<b>Total</b>	<b>10 023.75 €</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces propositions et décide d'appliquer la redevance spéciale pour l'enlèvement des ordures ménagères comme proposé ci-dessus.

## **Subventions aux associations 2020**

### N°02/12-2020- Attributions de subventions

Le Président informe le Conseil Communautaire que différentes associations ont adressé des demandes de subventions à la Communauté de Communes. Suite à l'étude de ces dossiers, le Bureau propose d'attribuer les subventions suivantes sur le budget principal 2020 :

<b>Association</b>	<b>Montant proposé</b>
Ecole de tir – Club de tir Brennou	200 €
Tour Boischaut Champagne Brenne	800 €
Union cycliste de MARTIZAY	200 €
Judo club de la Brenne	200 €
Ecole de Musique de Martizay	500 €
Bip TV	500 €
<b>Total</b>	<b>2 400 €</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions tel que proposé ci-dessus.

## **Vote des budgets 2020**

### N°02/13-2020 – Vote du Budget primitif « Affaires économiques »

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire la proposition de Budget annexe « Affaires économiques » 2020, lequel peut se résumer ainsi :

## Section de fonctionnement

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
011- Charges à caractère général	14 940.26	002-excédent de Fonctionnement reporté	22 598.95
022- dépenses imprévues	2 239.00	70 – Produits des services du domaine	646.84
023- virement à la section d'investissement	10 000.00	74 – Participation	9 856.00
66- Charges financières	16 676.15	74 – Participation du Budget Principal	20 597.54
042 - Amortissements	95 551.00	75 - Autres produits de la gestion courante	30 286.08
		042 - Amortissements	55 421.00
<b>TOTAL</b>	<b>139 406.41</b>	<b>TOTAL</b>	<b>139 406.41</b>

## Section d'investissement :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
001- Solde d'exécution reporté		001- Excédent d'investissement reporté	108 351.92
21- Immobilisations corporelles	7 000.00	021 -Virement de la section de fonctionnement	10 000.00
23- Immobilisations en cours	190 370,69	024 - Ventes	17 199.00
16- Remboursement de la dette	74 860.00	040- Amortissements	95 551.00
040- Amortissements	55 421.00	13- Subventions d'équipement	96 549.77
<b>TOTAL</b>	<b>327 651.69</b>	<b>TOTAL</b>	<b>327 651,69</b>

Il propose donc d'adopter ce budget comme suit :

**La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 139 406.41 €**

**La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 327 651.69 €**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de budget annexe « Affaires Economiques » 2020 telle que présentée.

## N°02/14-2020 – Vote du Budget primitif « Logements »

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire la proposition de Budget annexe « Logements » 2020, lequel peut se résumer ainsi :

## Section de fonctionnement

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
011- Charges à caractère général	29 428.41	70 – Produits des services du domaine	2 775.00
012 – Charges de personnel	33 103.00	74751- Participation du budget principal	253 102.66
022- Dépenses imprévues	2 264.01	75 - Autres produits de la gestion courante (loyers)	147 204.25
023 – Virement à la section d'investissement	243 240.15	042 - Amortissements	63 649.00
66 - Charges financières	14 824.35		
042 - Amortissements	143 870.99		
<b>TOTAL</b>	<b>466 730.91</b>	<b>TOTAL</b>	<b>466 730.91</b>

## Section d'investissement :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
001- Solde d'exécution reporté	172 263.87	13- Subventions d'équipement	160 000.00
16- Remboursement de la dette	107 985.47	16- Emprunts et dettes assimilés	246 540.32
21- Immobilisations	40 267.06	040- Amortissements	143 870.99
23- Immobilisations	511 371.32	1068- Excédent de fonctionnement	93 038.00
040- Amortissements	63 649.00	021- virement de la section de fonctionnement	243 240.15
		27 – autres immobilisations financières	8 847.26
<b>TOTAL</b>	<b>895 536.72</b>	<b>TOTAL</b>	<b>895 536.72</b>

Il propose donc d'adopter ce budget comme suit :

**La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 466 730.91 €**

**La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 895 536.72 €**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de budget annexe « Logements » 2020 telle que présentée.

### **N°02/15-2020– Vote du Budget primitif « Principal »**

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire la proposition de Budget principal 2020, lequel peut se résumer ainsi :

#### **Section de fonctionnement**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
011- Charges à caractère général	928 210.84	002- Excédent de fonctionnement reporté	765 628.80
012- Charges de personnel	1 079 197.00	013 – Atténuations de charges	15 234.00
012- Charges de personnel extérieur	103 250.00	70 – Produits des services du domaine	219 309.00
65 – Indemnités des élus	58 920.00	73 – Impôts et taxes	2 064 391.25
65 - Autres charges de gestion courante	35 200.00	74 – Dotations et participations	596 523.00
66 - Charges financières	12 407.97	744 - FCTVA	3 500.00
67 – Charges exceptionnelles	274 000.20	75 - Autres produits de la gestion courante	1 200.00
014- Atténuations de produits	323 778.07	042- Amortissements	62 261.00
022- Dépenses Imprévues	16 413.00		
023- Virement à la section d'investissement	679 055.97		
042 - Amortissements	217 614.00		
<b>TOTAL</b>	<b>3 728 047.05</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 728 047.05</b>

#### **Section d'investissement :**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
001-Déficit reporté	20 025.59	1068- Excédents de fonctionnement capitalisés	74 087.53
16- Remboursement de la dette	111 973.00	021- Virement de la section de fonctionnement	679 055.97
20 – Immobilisations incorporelles	66 000.00	10222 – FCTVA	7 648.00
21- Immobilisations corporelles	235 902.71	13- Subventions d'équipement	285 190.00
23- Immobilisations corporelles en cours	731 933.41	13 – Participation des communes	63 224.00
020- Dépenses imprévues	69 063.00	16- Emprunts	52 000.00
040- Amortissements	62 261.00	040- Amortissements	217 614.00
041- Opérations patrimoniales	176 343.06	041- Opérations patrimoniales	176 343.06
13 Subventions	81 660.79		
<b>TOTAL</b>	<b>1 555 162.56</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 555 162.56</b>

Il propose donc d'adopter ce budget comme suit :

**La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 728 047.05 €**

**La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 555 162.56 €**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de budget « Principal » 2020 telle que présentée.

### **N°02/16-2020 – Participation du budget « Principal » au budget « Affaires économiques » et « Logements »**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'afin d'équilibrer le budget annexe « Affaires économiques » 2020, il est nécessaire de prévoir une participation du budget « Principal », d'un montant de 20 597.54 €. Par ailleurs, afin d'équilibrer le budget annexe « Logements » 2020, il est nécessaire de prévoir une participation du budget « Principal », d'un montant de 253 102.66 €. Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les participations du budget « Principal » 2020 aux budgets annexes « Affaires Economiques » et « Logements » telles que proposées ci-dessus.

#### **Départ de Monsieur ROCHET**

## **Voirie**

### **N°02/17-2020 - Lancement de la consultation pour les travaux du programme Voirie 2020**

Monsieur le Président de la commission « Voirie » rappelle le programme de modernisation de la voirie communautaire présenté dans le débat d'orientations budgétaire 2020. Afin de permettre la réalisation de ces travaux dès le printemps, il propose de lancer la consultation des entreprises sous forme d'un marché à procédure adaptée comportant trois lots :

- lot n° 1 : tapis aux enrobés froids.
- lot n° 2 : Reprofilages et ECF
- lot n° 3 : Assainissement, création de fossés.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à lancer la consultation des entreprises sous forme d'un marché à procédure adaptée.

### **N°02/18-2020- Lancement de la consultation pour l'achat de fournitures pour l'entretien de la voirie 2020**

Monsieur le Président de la commission Voirie rappelle le fonctionnement du service d'entretien de la voirie communautaire en régie. Afin d'assurer les travaux d'entretien il est nécessaire d'acquérir les fournitures indispensables à leur réalisation. Pour ce faire il propose de lancer, sous forme d'un marché à procédure adaptée, la consultation d'entreprises pour l'acquisition de fournitures d'entretien de la voirie (granulats et liants).

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à lancer la consultation des entreprises sous forme d'un marché à procédure adaptée.

### **N°02/19-2020 – Demande de remboursement de frais d'entretien de la voirie communautaire à la commune de Villiers.**

Monsieur le Président de la commission Voirie rappelle les conventions de mutualisation de l'entretien de la voirie communautaire conclue avec les communes du territoire, excepté Villiers qui ne dispose pas de moyens humains et matériels pour assurer ce service. Il rappelle qu'une compensation de la Communauté de Communes sous forme d'indemnité forfaitaire kilométrique pour le fauchage et le débroussaillage est versée chaque année aux communes. Il précise que pour assurer l'entretien sur la commune de Villiers, la Communauté de Communes doit faire appel à une entreprise dont le coût de la prestation est supérieur à l'indemnité que la commune aurait perçue si elle avait assuré ce service. Aussi, suite aux réflexions du bureau, il est proposé que la commune de Villiers rembourse chaque année, la différence entre l'indemnité forfaitaire et la facture d'entretien payée par la communauté de communes à partir de 2019. Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise le Président à émettre les titres de recettes correspondants.

## **Tourisme**

### **N° 02/20-2020 – Création d'un bureau d'information touristique : Assurance Dommage ouvrage**

Monsieur le Président rappelle le projet de création d'un bureau d'information touristique à Mézières-en-Brenne. Il précise qu'il convient de souscrire une assurance dommage-ouvrage ; assurance qui permet le préfinancement des travaux de réparation avant toute recherche des responsabilités en cas de problème de construction.

Après consultation de compagnies d'assurance, il propose de retenir l'offre de GROUPAMA pour un montant de 4 500 € HT soit 4 911 € TTC. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de retenir l'offre de GROUPAMA pour un montant de 4 500 € HT soit 4 911 € TTC et autorise le Président à signer le contrat correspondant. Il est précisé que cette dépense sera étalée sur 10 ans et que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2020.

### **N°02/21-2020 - Projet d'acquisition de vélos électriques**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'inscription, dans le cadre du contrat de ruralité 2017-2020 signé le 28 septembre 2017, du projet d'acquisition de vélos électriques. Il propose de confirmer la réalisation de ce projet, et de déposer auprès de l'Etat, un dossier de demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au taux maximum pour cette opération.



Aussi, il propose d'approuver le plan de financement qui serait le suivant :

Dépenses (HT)		Recettes (HT)		
Acquisition de 25 vélos électriques	46 023,96 €	Etat – DETR	18 409,58 €	40 %
		Autofinancement	27 614,38 €	60 %
Total :	46 023,96 €	Total :	46 023,96 €	100 %

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus et autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention DETR auprès des services de l'Etat.

#### **N° 02/22-2020 - Projet d'acquisition de vélos électriques : mise à disposition des associations**

Monsieur le Président rappelle le projet d'acquisition de vélos électriques et informe le Conseil Communautaire que ces vélos seront mis à disposition de plusieurs associations locales et établissements communaux dont l'activité est liée au développement touristique : « Les Amis de la haute Touche » à Obterre, la Maison du village et le Musée archéologique de Martizay, « Le Moulin » de Mézières -en-Brenne et le Village Vacances Nature de Bellebouche. Ces associations et communes s'engagent à prendre en charge le solde du financement de cette opération. Aussi, il conviendra d'établir une convention avec chacun de ces établissements et associations arrêtant le montant du fonds de concours correspondant au solde de cette opération restant à charge, duquel il conviendra de retirer la subvention DETR et le FCTVA que la Communauté de Communes percevra.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la mise à disposition des vélos électriques au profit des associations et communes listées ci-dessus et autorise le Président à signer les conventions de mise à disposition et à émettre les titres correspondant aux fonds de concours.

#### **Finances**

#### **N° 02/23-2020 – Neutralisation budgétaire de l'amortissement de subventions d'équipement versées**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que conformément à l'article R2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'amortissement des subventions d'équipement versées constitue une dépense obligatoire pour les communes et groupements de communes de + de 3500 habitants. Cependant, le décret 2015-1846 du 29 décembre 2015 offre la possibilité à ceux-ci de neutraliser budgétairement la dotation aux amortissements correspondante. Cette neutralisation peut être totale, partielle ou nulle selon la volonté de l'assemblée délibérante.

Elle s'effectue par inscription au budget des crédits nécessaires et comptabilisation en opération d'ordre budgétaire aux articles suivants :

- En dépenses d'investissement : 198 Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées Chapitre 040
- En recettes de fonctionnement : 7768 Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées Chapitre 042

Par ailleurs il s'avère nécessaire de régulariser certains amortissements obligatoires non comptabilisés les années précédentes. La régularisation comptable des amortissements fait intervenir le compte 1068 « Excédents de fonctionnement reportés » en contrepartie des comptes de haut de bilan à rectifier. Il s'agit d'une opération d'ordre non budgétaire que le comptable de la collectivité doit passer au vu d'une délibération du Conseil Communautaire. Il est précisé que ces écritures étant non budgétaires, elles seront sans impact sur le résultat de l'exercice 2020.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'amortir la participation au déploiement FTTH 2018 MARTIZAY et MEZIERES inscrite au 2041582 sur une durée de trente ans à compter de l'exercice 2020 ;
- la neutralisation totale des amortissements de toutes les subventions d'équipement versées qui seront comptabilisés à compter de 2020 ;
- la régularisation des amortissements obligatoires antérieurs non comptabilisés et autorise en conséquence Monsieur le trésorier à effectuer les écritures de correction suivantes :

Débit 1068	56 598.57 €	Crédit 2802	50 017.90 €
		Crédit 281758	332.09 €
		Crédit 281784	4 683.50 €
		Crédit 281788	1 565.08 €
		TOTAL	56 598.57 €

Débit 28181	44 085.78 €	Crédit 1068	44 085.78 €
		TOTAL	44 085.78 €

## Personnel

### N° 02/24-2020 – Personnel : participation au contrat prévoyance

Monsieur le Président rappelle la délibération N° 02/06/2012 relative à la participation de la Communauté de Commune au financement de la protection sociale complémentaire sur le risque prévoyance des agents de la collectivité. Il rappelle qu'il avait été décidé de verser une participation mensuelle de 5€ à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée à compter du 1<sup>er</sup> février 2013.

Il propose de revoir le montant de cette participation mensuelle et de le porter à 10 € à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer le montant de la participation mensuelle au financement de la protection sociale complémentaire sur le risque prévoyance des agents de la collectivité à 10 € à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020.

## Jeunesse

### N° 02/25-2020 – Appel à projets Jeunes « Propulsez vos projets »

Monsieur le Vice-Président chargé de la Jeunesse informe le Conseil Communautaire que la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole Berry-Touraine soutiennent les actions, et les projets pour la jeunesse. Elles s'associent en 2020 pour proposer un appel à projets jeunes commun nommé « Propulsez vos projets ». Aussi, il propose de déposer un dossier dans le cadre de cet appel à projets.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de déposer un dossier dans le cadre de l'appel à projets Jeunes « Propulsez vos projets » et autorise le Président à déposer ledit dossier et à signer toutes pièces afférentes.

## Numérique

### N° 02/26-2020 – Numérique – Tiers lieux : demande de subvention « Fabrique des Territoires »

Monsieur le Vice-Président chargé du développement économique rappelle la création de la Brenne Box et les activités mises en place pour le développement du numérique qui connaissent un vif succès.

C'est pourquoi, la Communauté de Communes souhaite le développement de son tiers lieu et des activités numériques destinées à l'ensemble de la population :

- les enfants via les écoles
- les adolescents
- les associations
- les entreprises de son territoire
- etc...

Pour ce faire, il propose de déposer un dossier dans le cadre de l'appel à projets « Fabrique des Territoires ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de déposer un dossier dans le cadre de l'appel à projets « Fabrique des Territoires » et autorise le Président à déposer ledit dossier auprès de l'Etat et à signer toutes pièces afférentes.

### **Affaires économiques**

#### **N° 02/27-2020 –ZA des Noraies : vente d'un terrain au profit de la SCI GOUD BOX**

Monsieur le Vice-Président chargé du développement économique rappelle la délibération n° 06/17-2019 relative à la vente d'un terrain sur la ZA des Noraies au profit de la SCI GOUD BOX. Il informe le conseil qu'il convient de préciser certains points dans une nouvelle délibération qui annulera et remplacera la précédente, à savoir :

- Le Numéro SIRET de la SCI GOUD BOX : 810 775 536 000 16

- La superficie du terrain issu de la division de la parcelle ZA 53 : 6 050 m<sup>2</sup> (et non 6 000 m<sup>2</sup>)

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte ces modifications.

### **Multiaccueil**

#### **N° 02/28-2020 – Multiaccueil : modification du règlement de fonctionnement**

Monsieur le Vice-Président chargé de la Petite enfance informe le Conseil Communautaire qu'il convient de revoir le règlement de Fonctionnement de la structure Multiaccueil. Il donne lecture du projet de règlement qu'il propose d'approuver. Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le nouveau règlement de fonctionnement.

### **Points ajoutés à l'ordre du jour**

#### **N° 02/29-2020 – Multiaccueil : convention avec le Médecin référent**

Monsieur Vice-président chargé de la Petite enfance informe le Conseil Communautaire que pour le bon fonctionnement de la structure Multiaccueil il convient de conventionner avec un Médecin référent. Il présente le projet de convention et précise que la prestation mensuelle sera facturée 50 € pour une visite par mois et que le prix de la visite liée à des besoins ponctuels sera de 25 €. Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de convention avec le Médecin référent et autorise le Président à signer ladite convention.

#### **N°02/30-2020 - Aménagement de l'Accueil de Loisirs de St Michel-en-Brenne : plan de financement prévisionnel**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le fonctionnement de l'accueil de loisirs de St Michel en Brenne. Il informe le conseil que pour assurer la sécurité et le bien-être des enfants, il est nécessaire de réaliser des travaux de réhabilitation du préau et d'aménagement intérieur des locaux d'activités. Afin de réaliser cette opération, il propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAF de l'Indre.

Aussi, il propose d'approuver le plan de financement qui serait le suivant :

#### **Coût prévisionnel :**

Total Travaux HT	26 884,90 €
Aménagement intérieur	2 149,20 €
TOTAL HT	29 034,10 €
TVA 20 %	5 806,82 €
TOTAL TTC	34 840,92 €

#### **Plan de financement :**

CAF (60 %)	17 420,46 €
Reste à la charge de la CDC	17 420,46 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le plan de financement de l'opération tel que présenté ci-dessus, et autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la CAF de l'Indre.

### N° 02/31-2020 - Service Ordures Ménagères : tarifs mises à disposition et rotations de bennes

Monsieur le Vice-Président chargé des Ordures ménagères rappelle au Conseil Communautaire que dans le cadre des services proposés par la déchetterie, la mise à disposition de bennes pour l'élimination de déchets et leur transport sont proposés. Aussi il propose de fixer les tarifs de ce service comme suit :

- Forfait mise à disposition d'une benne comprenant 1 dépôt et 1 enlèvement : 100 €
- Transport de benne : 3,46 € le kilomètre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les tarifs tels que proposés ci-dessus.

-----

Avant de clôturer cette dernière séance de la mandature, le Président remercie le Trésorier Monsieur Vangaeveren pour sa disponibilité et ses conseils.

Il remercie l'ensemble du Conseil pour la confiance et le soutien apporté aux propositions du bureau. Il remercie également vivement l'ensemble du personnel pour le travail accompli ainsi que pour leur conviction en l'avenir du territoire.

Madame PRAULT prend la parole. Elle souhaite à l'avenir, un maillage de la CDC plus équitable afin que les petites communes s'étoffent et que tout ne se passe pas que sur les communes de Martizay, Mézières et Paulnay., notamment au niveau économique. Elle précise qu'à Azay, elle a réussi à aménager la commune sans endettement. Monsieur Camus rappelle que la CdC a toujours étudié les projets proposés et présentés par les dites « petites communes » dès lors qu'ils s'inscrivaient dans les compétences de la cdc.

Pour la partie économique, Monsieur CAMUS rappelle l'existence du SCoT et insiste sur le fait qu'il va être nécessaire dans les années à venir de se battre pour défendre notre territoire Cœur de Brenne.

Il rappelle qu'il y a quelques années il avait proposé de faire un PLUI, ce qui n'avait pas été retenu : maintenant c'est une obligation.

Monsieur Camus rappelle que la CdC doit être l'engagement de tous les élus représentant les communes fondatrices.

*« Il faut nous mobiliser, ne pas regarder que dans sa commune mais faire participer sa commune au bon fonctionnement de sa CDC. C'est le seul gage pour préserver l'avenir de notre ruralité. Une commune aujourd'hui ne peut pas vivre seule et si nous ne confirmons pas notre capacité à faire bien vivre notre communauté nous serons absorbés à l'image de ce qui s'est passé dans le « Sud Lochois » et bien ailleurs. Travaillons ensemble pour ne pas avoir à subir un tel avenir qui serait désastreux pour notre territoire Brennou qui perdrait ainsi son identité.*

*Notre CdC doit être forte, créatrice, imaginative, capable de s'inscrire dans les programmes financés par l'Europe, l'Etat, la Région et le Département. Pour ce faire, il est indispensable d'être réactif dès la connaissance des appels à projets lancés ce qui impose un travail important à nos collaboratrices et collaborateurs et toujours dans des délais restreints.*

*Je tiens à vous réitérer chers collègues mes remerciements pour votre confiance et du soutien que vous avez apporté aux propositions de notre bureau.*

*A ceux qui ne se représentent pas, encore merci et profitez bien de votre retraite. A ceux qui se représentent : bonne chance et sachez les uns les autres être les ambassadeurs de notre Cœur de Brenne auprès des habitants et surtout motivez les nouveaux élus.*

*L'avenir du monde rural se jouera probablement lors de ce prochain mandat. »*

St Michel en Brenne, le 10 mars 2020

Le Président,

Jean-Louis CAMUS

